

2011, POUR NOS SALAIRES ET NOS DROITS



Les responsables de nos administrations font feu de tout bois pour bloquer toute avancée salariale. Pas gênés le moins du monde pour donner toute sorte de prétextes alors que eux émargent au sommet des rémunérations de l'Etat. Ils sont les serviteurs zélés de la politique de Sarkozy qui sert les plus riches et fait baisser le pouvoir d'achat des salariés. Pour mener à bien cette casse sociale, ils veulent réduire la fonction publique à sa plus simple expression pour laisser la place au privé et tout mettre en oeuvre pour limiter les droits des fonctionnaires et des enseignants en particulier jugés trop nombreux et trop récalcitrants.

Le SNES ne courbera pas l'échine ! La bataille des retraites se poursuit en s'élargissant sur nos salaires, nos droits et nos conditions de travail.

A l'AEFE, où il y a urgence à agir pour l'ISVL, pour éviter la détérioration des conditions d'emploi et pour stopper l'autoritarisme des petits et des grands chefs !

A Mayotte, où les représentants de l'Etat restent dans une posture post-coloniale à l'opposé de la démarche d'intégration départementale au sein de la République. Le ministère de l'Education Nationale ne peut rester dans cette position attentiste. Le SNES attentif et réactif sur tous les problèmes des personnels ne leur laissera pas de répit.

Alors que beaucoup de nos collègues s'interrogent sur le climat syndical actuel, le SNES appellent tous les personnels hors de France à faire du début d'année 2011 un temps fort d'action dont les syndiqués, encore plus nombreux, doivent avoir la maîtrise et la responsabilité.

Bonne année 2011, pour gagner des augmentations de salaire et faire respecter nos droits !

Paris, le 17 décembre 2010

H.D.F.
INFO
N° 6

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.SNES.edu>
e-mail : hdf@SNES.edu

SOMMAIRE

1. Halte à l'arbitraire à Mayotte
2. Point sur l'action à l'AEFE
3. Compte rendu du CTP AEFE
4. Commission nationale des bourses
5. Compte rendu de la CCP Mission laïque française
6. CAPN d'avancement d'échelon des certifiés
7. Le SNES sur le terrain : Mayotte, Allemagne, Nairobi

Annexes :

- Pétition ISVL
- Barème du dernier promu 2010 2011
- Carte des emplois AEFE

1. Halte à l'arbitraire à Mayotte

A Mayotte, persiste une situation post-coloniale alors que la départementalisation est soi-disant en route. Les fonctionnaires et en particulier ceux de l'éducation nationale sont victimes de l'arbitraire des chefs d'établissement et de certains inspecteurs.

Dernière victime en date, notre collègue Attia Zrane, prof de SES au lycée de Sada et responsable du SNES dans l'établissement qui a eu le courage de faire respecter le droit dans l'établissement.

La réaction du "chef" ne s'est pas fait attendre, avis défavorable au renouvellement de séjour, confirmé par le VR et le préfet. Tout ce beau monde refuse de donner des explications sur cet avis et refuse que le cas soit examiné en CAPL ou GCP bafouant ainsi les droits élémentaires des fonctionnaires : motivation de l'avis et connaissance des motifs, droit à la défense par les représentants des personnels.

Le SNES a appelé les personnels à la grève ce lundi 13 décembre pour que cesse l'arbitraire à Mayotte et pour que les droits d'Attia Zrane soient respectés.

Au niveau national, le SNES exige que des mesures soient prises pour en finir avec l'autoritarisme post-colonial à Mayotte.

Il demande que le non renouvellement de séjour de Attia Zrane ne soit pas avalisé par le ministère.

Il demande que l'on en finisse avec cette situation incohérente qui traite les personnels au mouvement inter et intra pour Mayotte et qui continue à leur appliquer le renouvellement de séjour qui date d'une logique de COM. Le maintien de cette disposition n'est qu'un bâton de plus au service de représentants de la République qui restent dans une logique post-coloniale.

Le SNES demande que des mesures d'urgence soient prises pour que le fonctionnement de l'éducation nationale à Mayotte soit conforme à celui d'un département de la République. Le SNES appelle à la grève début janvier tant que la situation ne sera pas normalisée.

2. Le SNES dans l'action

Grève en Bolivie

Le dernier HDF info présentait l'action de nos collègues de Bolivie sur l'atteinte aux droits des collègues et l'autoritarisme. La grève du 02 décembre à La Paz Bolivie a été très massivement suivie par toutes les catégories de personnels (service, administratif, enseignants) chez les recrutés locaux, les résidents, les expatriés. Au total 95% de grévistes dans l'établissement. Des collègues alors en mission et non grévistes sur place ont par ailleurs apporté leur soutien financier.

Pour ce qui est des résultats :

- Des contacts ont été établis avec l'IFBE et un consensus a pu être trouvé pour les personnels en recrutement local. Des propositions ont été faites pour les départs en retraite avec des indemnités que les collègues concernés ont tous acceptés.
- En ce qui concerne les pressions exercées sur les personnels, l'ampleur de la mobilisation est un signe fort qui doit faire revenir les choses à la normale et le SNES y veillera. Que le SCAC évoque un règlement interne sur cette question ne résoudra peut être pas tout le problème. De nouvelles rencontres seront nécessaires et leur tenue indispensable compte tenu de la situation locale.

L'action en Bolivie confirme l'importance du combat syndical collectif et le fait que quand les droits des personnels sont mis à mal par une administration arbitraire, ce sont les luttes qui doivent arracher ces droits, qu'on se le dise.

Action ISVL: pour peser sur la prochaine modification de l'ISVL :

Au Conseil d'Administration de l'AEFE, le SNES/FSU a fait une demande chiffrée, lors du vote du budget 2011, sur la question de l'ISVL. Notre demande consistait à tripler l'augmentation prévue en l'état, cette dernière étant uniquement mécanique et alignée sur l'augmentation de l'indemnité d'expatriation, ce qui est nettement insuffisant et ne règle en rien les difficultés des personnels et les nécessités d'augmentations d'ISVL. Le président du CA a refusé de soumettre notre demande au vote. Si les personnels souhaitent enfin

être entendus sur la question de l'ISVL, seule la multiplication d'actions, dont des actions fortes, pourra être suivie de conséquences. En ce moment se discutent les modifications d'ISVL pour la publication à venir de février 2011.

1. **Pétition:** nous proposons la pétition ci-jointe (voir annexe) à faire signer massivement dans les établissements, à envoyer à l'AEFE avec copie au SNES hors de France. Sur les modalités, voir le message adressé aux sections SNES.

Cette pétition peut prendre une **dimension intersyndicale**. Contactez rapidement les responsables locaux des syndicats de la FSU (SNUipp, SNEP, SNASUB etc.). Des contacts peuvent également être pris avec d'autres syndicats, si vous jugez la démarche opportune, le but étant de recueillir le plus de signatures possible.

2. **dépôt de préavis de grève**, reconductible les 18,19 et 20 janvier 2011. Les dates données pour la grève peuvent varier tout en restant de préférence dans la même semaine. **Nos camarades de Colombie ont déjà déposé ces dates, correspondant à la tenue du Bac blanc.**

Pour une augmentation de l'ISVL en prise avec la réalité locale, agissons avec le SNES/FSU.

3. Compte rendu du CTP AEFE du 2 décembre

1 Point sur la rentrée 2010 - 2012

La Directrice évoque en ouverture l'agression au mois de novembre du Chef d'établissement de Lagos.

Présentation des données chiffrées

- 6425 agents détachés (1143 expatriés contre 1204 en 2009 ; 5282 résidents contre 5241 en 2009).
- 63 postes restent non pourvus à ce jour, nous avons demandé à ce que nous soit communiquée la ventilation par secteur géographique.
- Pour cette rentrée, 20 postes ont été fermés (19 résidents / 1 expat) pour 2 ouvertures.
- L'agence note 9 journées de grève réparties sur les 3 mois de rentrée. A l'étranger aussi les journées d'action ont été suivies.

Déclaration liminaire du SNES

En ouverture, le SNES constate que, malheureusement, il pourrait presque reprendre mot pour mot la déclaration du CTP précédent et le déplore fortement au nom des personnels, que l'AEFE n'entend pas. On peut citer les questions du congé maladie, de l'avantage familial, de l'ISVL mais également le traitement des fonctionnaires (dont résidents) sur les dossiers de bourses scolaires, la menace de mobilité forcée, la gestion des emplois ou les situations des personnels en recrutement local ou du siège de l'agence. Le SNES/FSU considère que cette situation et ces blocages ne peuvent plus durer. **Il est temps, de la part de l'AEFE, de donner des signes concrets de l'écoute et d'aller au-delà de la prise de notes des revendications des personnels.** Nous attendons donc des réponses sur ces questions et considérons que c'est cela aussi, et même surtout, le dialogue social.

2 Carte des emplois

L'Agence rappelle en introduction à ce point (et le martèlera ensuite) qu'en matière de postes le travail se fait "sous plafond". Entendez un nombre de postes budgétaires plafonné...

Elle précisera également que les résidentialisations (poste de résident fléché pour un collègue TNR) de personnels ne sont pas de droit. Curieuse inflexion de la politique de l'agence qui jusqu'alors considérait que la résidentialisation des TNR était une de ses priorités !

Comme à chaque CTP, les représentants du SNES ont relayé systématiquement les demandes faites en CE que vous nous avez communiquées. A quelques rares exceptions, les réponses de l'agence ont toujours été très laconiques "...nous devons faire des choix..." ou encore "...les besoins sont satisfaits par des contrats locaux..."

CARTE DES EMPLOIS 2010 - 2011 - PHASE 5

AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2010 - 2011)

Fermetures résidents : 5

Cameroun - Yaoundé - Fustel de Coulange

Les 2 postes non pourvus en maths seront maintenus en 2011

Guinée - Conakry - Albert Camus

Fermeture du poste de résident en Allemand. L'agence signale une baisse du besoin avec notamment des effectifs qui seraient passés de 799 à 588.

Niger - Niamey - La Fontaine

Fermeture du poste de résident en Maths. Selon l'agence le besoin de 9h est satisfait localement.

Nigeria - Lagos - Louis Pasteur

Les postes d'anglais et d'espagnol sont fermés, L'agence justifie en expliquant qu'ils sont pourvus localement de manière satisfaisante.

Sénégal - Dakar - Lycée Mermoz

L'agence ne veut rien entendre et refuse d'ouvrir un poste résident SAENES pour résidentialiser la collègue TNR en poste depuis plusieurs années. Notre argumentation se heurte à un refus catégorique totalement injustifié de notre point de vue.

Tchad - N'Djaména - LF Montaigne

Le poste de résident philo non pourvu sera ouvert en poste d'expat à la rentrée 2011.

AMERIQUE - AFRIQUE AUSTRALE (2010 2011)

Fermetures expatriés : 0 / résidents : 1

Ouvertures expatriés : 0 / résidents : 0

Bolivie, La Paz, lycée Alcide d'Orbigny

Le poste de résident hist géo libéré par départ anticipé d'un collègue en février prochain sera maintenu.

Kenya, Nairobi lycée Diderot :

L'agence supprime un poste de résident en sciences physiques malgré l'opposition du CE. Le SNES déplore cet état de fait et demande que le CE soit pris en compte. La demande doit être reconduite jusqu'à ce que ce poste soit rouvert.

MAGHREB - MADAGASCAR (2010 - 2011)

Fermetures résidents : 2

Ouvertures résidents : 1 (sur un an)

Maroc - Casablanca - Lycée Lyautey

Le poste résident de Sciences de l'Ingénieur est fermé en CPGE. Le collègue fait des vacances et a été recruté ailleurs.

Maroc - Meknès - Paul Valéry

Le poste de physique résident non pourvu à la rentrée sera maintenu en 2011.

Maroc - Rabat - Lycée Descartes

Ouverture pour un an, d'un poste de résident d'EPS, sur des rompus de temps partiels.

Maroc - Rabat - Collège St Ex

Fermeture du poste de mathématiques résident non pourvu.

ASIE - MOYEN ORIENT (2010 - 2011)

Fermetures : expatriés : 2

Chine - Pékin - Lycée français

2 postes expatriés agrégés en CPGE ont été fermés (sciences physiques, mathématiques), le projet initial n'a pas été réalisé. Ces postes (hors plafond d'emploi) sur des projets de coopération éducative ne relèvent pas de l'AEFE.

EUROPE (2010 - 2011)

Fermetures résidents : 5

Allemagne - Francfort - Lycée Victor Hugo

Le SNES intervient sur la fermeture d'un poste de résident CPE. L'agence répond que ce poste n'a pas été pourvu, faute de candidat. Nous mettons en avant les arguments de la taille de l'établissement et de l'importance de la vie scolaire. L'agence répond que la fonction de CPE est remplie par un personnel en recrutement local. Le SNES demande par ailleurs qu'un rappel soit fait sur l'obligation qu'a le CE de voter la carte des emplois.

Belgique - Bruxelles - Jean Monnet

Fermeture d'un poste de résident en lettres. Cette fermeture de poste est liée à une situation de congé maladie.

Espagne - Bilbao

Fermeture d'un poste de résident Espagnol. Ce poste correspondait à une résidentialisation, mais le personnel a quitté l'établissement.

Hongrie - Budapest

Fermeture d'un poste de résident lettres-histoire. A la question du SNES, l'agence confirme bien qu'il s'agit d'un support de lettres/histoire et non de lettres.

Royaume-Uni - Londres

Fermeture d'un résident administratif. L'AEFE précise que le personnel est parti à la retraite et le support de résident est remplacé par un support local.

Russie - Moscou

Le SNES demande la régularisation par ouverture de poste du personnel TNR en EPS. Nous développons les arguments avancés dans un courrier intersyndical envoyé à la directrice et pour lequel nous précisons que nos collègues attendent une réponse. La réponse donnée par l'AEFE est négative, sur la base de la pénurie actuelle de postes de résidents dans le cadre du plafonnement des emplois. Argument difficile à entendre alors que les postes sont financés par les établissements !

Le SNES et l'ensemble des personnels votent CONTRE cette carte scolaire.

5 pour (admin) / 5 contre (FSU, UNSA)

CARTE DES EMPLOIS 2011 - 2012 - PHASE 2

La première phase est passée au CTP du juillet 2010.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE (2011 - 2012)

Ouvertures expatriés : 1 / résidents : 4

Burkina Faso - Ouagadougou - lycée Saint Exupéry

Ouverture d'un poste de résident en SVT.

Cameroun - Douala - lycée Dominique Savio

La demande d'ouverture d'un poste de SVT a été entendue, sans qu'il y soit accédé. L'agence indique que cette requête sera à nouveau examinée selon l'évolution du besoin. Nous devons rester vigilants.

Congo - Brazzaville - lycée St Exupéry

Ouverture d'un poste de résident mathématiques.

Congo - Pointe noire - lycée Charlemagne

Ouverture d'un poste de résident physique / chimie.

Gabon - Port Gentil - Collège Victor Hugo

Glissement d'un poste d'expatrié vers un CPE faisant fonction de chef d'établissement pour palier le départ du collègue de lettres modernes qui assurait à plein temps cette fonction.

Guinée - Conakry - lycée Albert Camus

Le poste de français sera maintenu (gelé) pour 2011. Pas d'ouverture en physique chimie et CPE. L'agence s'appuie sur la baisse d'effectifs pour justifier ses choix.

Ghana - Accra - école Jacques Prévert

Ouverture d'un poste de résident en EPS.

Tchad - N'Djaména - Lycé Montaigne

Ouverture du poste d'expatrié en philosophie en substitution du poste de résident non pourvu.

AMÉRIQUES - AFRIQUE AUSTRALE (2011 - 2012)

Fermetures expatriés : 1 / résidents : 2

Ouvertures expatriés : 2 / résidents : 10

Afrique du Sud, Johannesburg, lycée J Verne

Ouverture d'un poste d'expatrié certifié anglais conseiller pédagogique.

Canada, Ottawa, lycée Paul Claudel

Ouverture de deux postes de résidents SVT et sciences physiques. Cette demande correspond à la création des deux postes de conseillers pédagogiques qui travailleront sur les Etats-Unis. Il s'agit de compenser les heures de décharge de ces derniers.

Canada, Toronto, lycée français

Ouverture d'un poste de résident histoire géographie ; Mise en place d'une section OIB dans l'établissement avec DNL qui justifie cette création.

Canada, Montréal, collège Stanislas

Fermeture d'un poste d'expatrié proviseur. Il sera remplacé par un personnel de direction recruté local ; Selon l'Agence la Convention le prévoit. La personne en question connaît très bien le fonctionnement des établissements français et a demandé à participer au stage des nouveaux arrivants.

Chili, Concepcion, lycée Charles de Gaulle

Ouverture d'un poste de résident mathématiques- sciences physiques. Le lycée a été homologué l'an dernier jusqu'en terminale. Il n'y avait qu'un seul professeur de mathématiques d'où la nécessité d'ouvrir ce poste.

Chili, Santiago, lycée St Exupéry

Ouverture de deux postes résidents en histoire- géographie et en mathématiques en compensation de la création des postes d'expatriés conseillers pédagogiques avec décharge.

Chili, Valparaiso, Jean d'Alembert

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques.

Colombie, Cali, lycée Paul Valéry

Ouverture d'un poste de résident en anglais. Voici l'explication : Comme le poste d'expatrié en anglais a été transformé en poste d'expatrié en lettres, un poste de résident en anglais est ouvert.

Costa Rica, lycée franco-costaricien

Fermeture du poste de résident lettres espagnol faisant fonction de chef d'établissement. Un poste de chef d'établissement a été ouvert au précédent CTP.

El Salvador, lycée St Exupéry

Le poste de résident en lettres est gelé.

Haïti, Port aux princes, lycée Alexandre Dumas :

Fermeture d'un poste de résident en anglais compensé par l'ouverture d'un poste d'expatrié dans la même discipline.

Kenya, Nairobi lycée Diderot

Ouverture d'un poste d'expatrié gestionnaire comptable.

Paraguay, Asunción, collège Marcel Pagnol :

Le SNES est intervenu pour soutenir la création de l'ouverture d'un poste de résident en SVT. L'agence est consciente de cette nécessité mais ne peut satisfaire cette demande pour l'instant pour cause de plafond d'emplois. Affaire à suivre.

République Dominicaine, lycée français :

Même réponse que pour le Paraguay face à une demande soutenue par le SNES et votée à l'unanimité par le CE de création d'un poste de résident en SVT.

Tanzanie, Dar Es Salam, école Arthur Rimbaud :

Ouverture d'un poste de résident en math. L'établissement fonctionne jusqu'à aujourd'hui avec des recrutés locaux.

Uruguay, Montevideo, lycée Jules Supervielle :

Ouverture d'un poste de résident en math.

MAGHREB - MADAGASCAR (2011 - 2012)

Fermetures expatriés : 3 / résidents : 6

Ouvertures expatriés : 2 / résidents : 3

Algérie : Alger - Lycée Alexandre Dumas

Les postes d'expatriés **agrégés** de mathématiques et de philosophie sont fermés et rouverts en poste d'expatriés **certifiés** de mathématiques et de philosophie. Ouverture d'un poste d'expatrié en Arabe. Nous avons fait remarquer que cette création se faisait au détriment du collègue détaché du système algérien. L'Agence indique que son choix est purement pédagogique.

Maroc - Casablanca - Lyautey CPGE

Fermeture du poste résident agrégé CPGE en physique.

Maroc : Fès - GSU La Fontaine

Fermeture du poste de résident documentaliste sur un départ à la retraite. Nous avons demandé des explications quant à cette fermeture. L'agence répond qu'un poste en contrat local assurera le besoin.

Maroc - Rabat - Lycée Descartes

Fermeture des deux postes de résidents créés pour un an, en Anglais et EPS.

Tunisie - La Marsa - Lycée Gustave Flaubert

Transformation du poste expatrié en Arabe en poste de résident. Ouverture d'un poste résident d'administratif gestionnaire.

Tunisie - Tunis - Lycée Mendès France

Fermeture d'un poste d'administratif résident.

Nous avons relayé la demande du CE d'ouverture d'un poste résident en COpsy. L'agence refuse à nouveau au regard du plafond d'emplois de résidents.

Madagascar - Tuléar - Collège Etienne de F.

Fermeture du poste résident en Anglais

Madagascar - Antsirabé - Collège Jules Verne.

Ouverture d'un poste résident en Anglais.

ASIE - MOYEN ORIENT (2011 - 2012)

Fermetures expatriés : 2 / résidents : 3

Ouvertures expatriés : 1 / résidents : 5

Arabie Saoudite - Riyad - Section française de la SAIS

5 postes de résidents n'ont pas été pourvus à cette rentrée ; 3 d'entre eux sont fermés : en lettres modernes, anglais et philosophie (un poste d'expatrié conseiller pédagogique certifié avait été créé au CTP de juillet dans cette discipline)

EAU - Abu Dhabi - Lycée Louis-Massignon

Ouverture d'un poste de résident en sciences physiques (glissement du poste d'allemand fermé)

Liban - Beyrouth - Lycée franco-libanais Verdun

Ouverture d'un poste de résident gestionnaire-comptable et d'un poste, il faut le signaler, d'expatrié conseiller pédagogique, certifié d'éducation physique.

Liban - Beyrouth - Collège protestant français

Un poste d'expatrié conseiller pédagogique, certifié de SES est ouvert.

Liban - Jounieh - Lycée franco-libanais Nahr-Ibrahim,

Transformation d'un poste d'expatrié gestionnaire en poste de résident gestionnaire-comptable.

République de Corée - Séoul - Lycée français

Le poste d'expatrié CPE faisant fonction de chef d'établissement est fermé ; un poste de proviseur (expatrié) est ouvert.

Singapour - Lycée français

Ouverture d'un poste de résident en Chinois.

Viet Nam - Ho Chi Minh-Ville - Ecole française Colette

L'ouverture de la série L permet la création d'un poste de résident de lettres.

EUROPE (2011 - 2012)

Fermetures expatriés 3 / résidents : 1

Ouvertures expatriés 1 / résidents 4

Allemagne - Berlin

Fermeture d'un poste d'expatrié comptable au Lycée Français, ouverture d'un poste de résident comptable au Collège Voltaire. À la question du SNES, l'AEFE répond qu'en fait ce support a toujours été basé à Voltaire.

Selon l'AEFE, ce n'est qu'une régularisation administrative. N'oublions pas toutefois que le précédent support, où qu'il soit, était un support d'expatrié transformé aujourd'hui en résident.

Autriche, Vienne- Lycée Français.

Le poste d'expatrié certifié de philosophie est maintenu en expatrié, agrégé conseiller pédagogique. Le SNES demande que les votes du CE de l'établissement soient suivis, compte tenu de la situation locale. L'établissement demande la réouverture du support d'expatrié en anglais et la prolongation pour un an du poste actuel d'expatrié philosophie. L'AEFE ne suit aucune demande malgré nos mises en avant des arguments locaux.

Belgique - Anvers - LF

Fermeture résident anglais. Le SNES intervient sur la situation de notre collègue car le poste qui ferme est actuellement occupé. L'AEFE répond qu'en accord avec le LF Bruxelles, cette collègue bénéficiera d'une priorité en cas de poste vacant. Le SNES intervient ensuite sur une série de postes et obtient une réponse type de l'AEFE à toutes ces interventions, l'AEFE n'a pas de supports budgétaires suffisants.

Les postes sont :

Italie - Rome

Le CE a demandé une ouverture de certifié d'italien pour la mise en place et le développement de l'Esabac.

Espagne - Madrid - LF

Le CE a demandé une résidentialisation de résident en lettres.

Espagne - LF Valence - LF

Le CE a demandé l'ouverture d'un poste de résident en SES, transformation d'un support local en résident.

Russie - Moscou - LF

Le SNES revient sur la situation du TNR d'EPS (cf 2010-2011) et reprend les arguments de nos collègues sur place. L'AEFE se contente de répondre que la situation sera évaluée à nouveau, ce que nous n'oublierons pas.

Nous rappelons le problème de fond que pose cette gestion des postes de la part de l'AEFE. Les postes d'expatriés ont été supprimés massivement, pour quasiment disparaître de secteur comme l'Europe. Aujourd'hui, l'AEFE nous dit qu'elle ne dispose pas de supports de résident alors que ces derniers sont financés en grande partie (certains en totalité) par les établissements. Si le SNES dénonce régulièrement la mauvaise politique de l'autofinancement, l'AEFE doit toutefois aller jusqu'au bout de sa politique en permettant aux établissements de fonctionner avec les supports de titulaires qu'ils demandent. Par ailleurs, en refusant d'accéder aux demandes exprimées en CE, l'agence abandonne les établissements aux aléas du recrutement local, qui si il peut être de qualité, n'en est pas moins précaire pour les collègues, comme pour les établissements. Cette stratégie ne va pas dans le sens d'une politique ambitieuse de l'enseignement français à l'étranger.

Le SNES vote CONTRE cette carte scolaire 2011 - 2012

2 contre (SNES) / 7 pour (admin, SNUipp, UNSA).

3 Présentation de deux circulaires au CTP

▪ **Circulaire relative au maintien en fonction applicable aux agents en poste à l'étranger atteignant l'âge légal de départ à la retraite en cours d'année.**

Jusqu'à l'an dernier, les collègues résidents désireux de poursuivre leur activité après l'âge d'ouverture des droits (60 ans) devaient demander une dérogation. Puis, l'Agence a enlevé le caractère dérogatoire permettant ainsi aux collègues de poursuivre après 60 ans. Mais le vote de la loi ayant introduit des nouveautés, l'administration doit adapter la circulaire antérieure. Notamment l'agence sera confrontée au problème des collègues susceptibles de partir en cours d'année (environ 130 personnes sont concernées) et elle considère ne pas avoir les moyens de les gérer. Aussi, avec la nouvelle circulaire « aucune rupture de contrat et donc de détachement ne pourra être acceptée en cours d'année ». Mais la circulaire porte sur d'autres aspects.

Les collègues atteignant l'âge de la retraite doivent en informer l'administration. Comme d'habitude à l'Agence, le chef d'établissement et le Cocac donnent leur avis. Pour le SNES ceci est contradictoire avec le droit ouvert aux collègues de poursuivre leur carrière à l'AEFE au-delà de l'âge d'ouverture des droits. En effet, pour le SNES, les collègues qui n'ont pas le nombre d'annuités pour une retraite à taux complet doivent pouvoir poursuivre leur activité à l'AEFE ; c'était même une des principales raisons de dérogation accordée à l'exercice après 60 ans. Pour l'Agence, une possibilité est ouverte mais seuls ceux qui donnent satisfaction doivent pouvoir rester. Une discussion s'établit alors. L'Agence ne veut se passer de ces avis. Finalement, l'Agence accepte la proposition du SNES que ces avis soient traités en CCPL puis le cas échéant (en cas d'avis négatif) par la CCPC.

En ce qui concerne les personnels expatriés l'Agence entend n'accorder aucune prolongation de contrat au seul motif d'atteindre l'âge de départ à la retraite. Pour ces personnels il s'agit d'un véritable recul : jusqu'à présent, les collègues expatriés qui arrivaient à la fin de leur contrat pouvaient obtenir une prolongation d'un an si l'âge de leur départ à la retraite intervenait l'année suivant la fin de leur contrat. Malgré l'argumentation du SNES qui a insisté sur la situation de ces collègues contraints de rentrer enseigner en France pour leur dernière année, l'Agence n'a pas modifié le texte.

Vote : 8 pour (5 administration, 2 UNSA, 1 SNUipp) / 2 abstentions (SNES)

▪ **Circulaire applicable aux agents de l'AEFE en poste à l'étranger relative aux autorisations d'absence.**

Par cette circulaire, l'Agence entend apporter un cadre réglementaire aux demandes d'autorisation d'absences. Le texte avait donné lieu à un travail préparatoire en groupe de travail. Une discussion supplémentaire a eu lieu lors du CTP.

- les autorisations d'absence de droit : congé supplémentaire pour naissance, congé supplémentaire pour adoption, participation aux instances de l'Agence (CTP, CCP, CLB...), participation à des instances représentant les Français à l'étranger (AFE, mutuelle...), participation à des instances (congrès) ou des formations syndicales, participation à un concours ou à un examen professionnel de la fonction publique, examens médicaux obligatoires dans le cadre de la grossesse et des suites de l'accouchement, cohabitation avec une personne atteinte.

- Les autorisations facultatives : mariage de l'agent ou conclusion d'un PACS ; décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire du PACS, des père, mère et enfants ; absence pour soigner un enfant malade ; participation à des fêtes religieuses

- Des dispositions spécifiques aux personnels de direction sur l'organisation de leur temps de travail.

Au total, cette circulaire reprend pour l'essentiel, avec quelques adaptations inhérentes à l'étranger, les possibilités offertes en France. Mais, elle introduit une nouveauté en déléguant la responsabilité de la réponse aux chefs d'établissement et au Scac. Certes, en cas d'avis défavorable, les personnels pourront faire un recours auprès de l'Agence mais celle-ci examinera sans doute avec beaucoup de bienveillance l'argumentaire du chef d'établissement. D'autre part les délais pour la réponse n'en seront que plus longs. Encore une fois, il faut constater que de plus en plus à l'Agence le poids du local s'accroît. De plus, malgré nos arguments, l'Agence n'a pas voulu retirer une phrase du résumé de présentation qui pourrait prêter à confusion si elle était mal interprétée localement. En effet, il est stipulé que la circulaire « doit s'appliquer sans préjudice des règles concernant le temps de travail et de service de l'ensemble des personnels » alors que nécessairement une absence a des conséquences sur le temps de travail.

Serait-ce à dire que toute absence devrait être rattrapées ? Toute personne ayant travaillé dans un établissement scolaire sait bien que ceci est illusoire car impossible. Considérant ces deux aspects, la FSU a voté contre.

Vote : 5 pour (administration) / 3 contre (FSU) / 2 abstentions (UNSA)

4 Suivi de CTP

▪ **Dialogue social des personnels du siège - Validation technique du compte rendu du groupe de travail (30.09.10).**

Au sein de ce groupe, le SNES/FSU a mis en avant les points généraux et particuliers concernant la situation des personnels de l'AEFE des sièges nantais et parisiens. Pour rappel, ces points vont des difficultés liées aux conditions de travail, aux contrats des personnels, à leurs situations variables (détaché, mise à disposition,

contractuels). Ce que les personnels revendiquent, c'est plus de transparence et d'équité dans le traitement, les rémunérations, les accès aux aides sociales et à la formation qui leur sont dues. Le SNES, après avoir revendiqué la création d'un CTP spécial, a porté les revendications des personnels en groupe de travail proposé par l'AEFE. Ce compte rendu valide quelques avancées, même si certains points y sont présentés comme acquis alors que non constatés comme tels sur le terrain. Nous revenons donc sur les difficultés liées à la formation de TOUS les personnels, la pratique généralisée du Compte Epargne Temps, le problème récurrent de la mise en place de la « badgeuse » à Paris, les primes des personnels, notamment en catégorie C ; pour les contrats, les nécessaires cohérences et clarté des rémunérations d'un agent à l'autre, le lien entre salaire, charge de travail et responsabilité ; l'accès à l'aide sociale pour tous les personnels, l'accès aux chèques vacances.

Le SNES met également l'accent sur la grande inquiétude concernant les postes de mis à disposition (MAD). L'AEFE s'engage à apporter des réponses aux questions du SNES/FSU. Elle donne quelques précisions. Sur les primes (catégories C) elles existent mais principalement pour les MAD. Sur la situation des MAD, l'AEFE a eu une rencontre avec la DRH du MAEE, aucune décision n'est prise. L'AEFE demande le maintien de tous les postes. Concernant l'aide sociale, les MAD ont accès au comité d'action sociale du MAEE. Certains personnels peuvent donc bénéficier de l'aide sociale liée à leur ministère d'origine.

L'AEFE s'engage à évaluer toutes les situations, notamment sur des points tels que les chèques vacances. Le SNES rappelle que les personnels de l'AEFE ne doivent pas faire les frais de leur position administrative. L'AEFE se doit, dans sa gestion des personnels, de pratiquer une logique d'équité qui ne pénalise personne.

▪ **Congé maladie (3 ans que ça traîne...)**

L'engagement d'un Ministre lors des 20 ans de l'AEFE...resté sans effet. Les personnels peinent à croire les difficultés systématiques avancées régulièrement par l'AEFE sur ce dossier. Revenons simplement à la question de fond : est-il responsable de la part d'un employeur, de pénaliser financièrement ses personnels quand ils sont malades ? Que tous les personnels méditent la question, certains ont déjà subi les effets de la réponse à leurs dépens !

▪ **ISVL**

L'AEFE reconnaît que la question de l'enveloppe contrainte et constante, ne permet pas de prendre en compte les situations locales des personnels. Le SNES pourrait se féliciter de voir que l'agence rejoint son diagnostic mais il n'en est rien tant les situations de personnels se dégradent (perte de pouvoir d'achat, difficultés pour se loger, pour se déplacer avec des surcoûts liés aux voyages mais également à certaines procédures administratives coûteuses, visas par exemple). Les dossiers liés aux revendications d'augmentations d'ISVL se multiplient et la mobilisation doit être à la hauteur des difficultés rencontrées. Le SNES a fait de la question ISVL une priorité car elle est directement liée aux conditions de vie des personnels, à la présence des ces derniers et au problème général de l'encadrement. Les pénuries constatées en matière de vivier résultent de conditions financières dégradées et l'Agence ne peut plus feindre d'ignorer ces situations.

▪ **Avantage familial**

La directrice fait une présentation sur l'état des échanges entre Bercy et l'AEFE, concernant, entre autres, la signature du nouvel arrêté modifiant les montants de l'avantage familial pour l'année scolaire 2010-2011. Une réponse est annoncée avant la fin de l'année civile. Le SNES revient principalement sur 3 points :

- Le décalage entre le montant de la scolarité et les publications d'arrêté posent de nombreux problèmes, comme les prélèvements brutaux opérés en août 2010. Ce calendrier porte évidemment préjudice aux personnels.

- Les paiements relatifs à l'article 2 de l'arrêté du 05 février 2008 (concernant l'Espace économique européen pour garantir le montant de l'AF aux personnels ayant un enfant) ne sont pas réglés selon nous. L'AEFE dit avoir mis toutes les demandes en paiement, à suivre et à vérifier localement.

- Hors EEE (où les personnels ne peuvent prétendre aux allocations familiales), le problème du forfait demeure sur 2 aspects. Dans plusieurs pays, l'équivalent forfait de 60€ n'est plus conservé par les personnels. Au lieu de cela, la base forfaitaire est entamée par les hausses de frais de scolarité directs ou indirect (DPI). **Selon le SNES/FSU, l'engagement du décret avantage familial n'est pas respecté.** Le vote proposé de délibération

au CA de l'AEFE pour porter le montant à 150 € avait été refusé. Mais depuis, aucun chiffrage n'a été fait et l'AEFE fait semblant de ne pas connaître nos positions. Ce n'est pas acceptable.

5 Périmètre du Comité Hygiène Sécurité (CHS) de l'AEFE

Le SNES/FSU demande de porter cette question à l'ordre du jour. Nous revenons sur notre argumentation qui consiste à demander que les personnels détachés à l'étranger relèvent du CHS. Ces personnels ont par ailleurs voté au CTP central dont le CHS est une émanation. Il n'est donc pas réglementaire selon nous, qu'ils ne relèvent pas de cette instance. Par ailleurs, les CHS existant dans les pays où la loi l'imposent ne sont compétents que pour les recrutés locaux, et non pour les détachés. L'AEFE convoquera un groupe de travail sur cette question.

6 Indemnité de changement de résidence. (ICR)

Au cours de ce CTP, le SNES est encore ré intervenu sur le paiement de l'indemnité de résidence aux collègues expatriés qui deviennent résidents dans le même pays. Les autres situations ne posent semble-t-il pas de problème. Une nouvelle fois l'AEFE essaye de faire des économies de bout de chandelle sur le dos des personnels. La direction de l'AEFE s'y était déjà essayée en 1999 mais elle avait été obligée de faire machine arrière face au rappel à la réglementation qui avait été faites à cette époque par le SNES. En effet, la circulaire d'application du décret 86-416 du 12 mars 1986, n° B.2 E.22 du 1er mars 1991 est très claire sur le sujet. Elle précise concernant le changement de résidence que « les frais de changement de résidence autres que les frais de transport des personnes sont pris en charge au moyen d'une indemnité forfaitaire qui a pour objet de permettre à l'agent de couvrir les frais de déménagement entraînés par la modification de son affectation ». Dans la mesure où il y a déménagement, l'AEFE ne peut s'autoriser à refuser le versement de l'indemnité forfaitaire aux intéressés. Le SNES restera vigilant sur l'application du dispositif réglementaire qui semble toujours méconnu à l'agence. Il a fourni aux services concernés la circulaire de référence qu'ils ne détenaient pas. Curieuse conception de l'application de la réglementation, où l'on préfère inventer à sa manière plutôt que de se référer à ce qui a déjà fait l'objet d'une circulaire suite aux problèmes d'application.

7 Profil des postes d'expatriés / Conseillers pédagogiques

Le SNES rappelle qu'en toute occasion, les profils de postes d'expatriés doivent correspondre à des besoins réels et pour ce faire être l'objet de concertations dans les instances d'établissements. L'agence précise que les postes d'expatriés enseignants, concerneront à terme les seuls pays où les difficultés de recrutement l'exigent. Les autres postes auront mission de conseil pédagogique et seront amenés à intervenir sur zone. Par ailleurs l'Agence s'appuie sur son service d'enquête et d'analyse des besoins pour élaborer des profils "à la convergence des besoins" pour chaque zone. Nous maintenons notre position en rappelant l'importance capitale de l'élaboration des profils au niveau des établissements, proposant même de les examiner en CTP. Soyons clairs : les recrutements des expatriés ne seront transparents qu'à cette condition qui par ailleurs donnera aux collègues une chance de réussir leur mission. L'agence la récuse avec une détermination qui en dit long... C'est inacceptable.

Concernant les conseillers pédagogiques, l'agence entend étendre ce dispositif alors que nos remontées sont très négatives. De la part tout d'abord des collègues nommés conseillers pédagogiques : zone géographique très large, absence totale d'outils leur permettant d'être mis en relation avec les collègues de leur discipline dans cette zone, absence de cadrage de leur mission et parfois même opposition très claire du chef d'établissement qui conduit au mieux à des pressions au pire à la réintégration de ces personnels. Du côté des collègues de la discipline, les initiatives de ces conseillers pédagogiques sont fréquemment ressenties comme une intrusion. Nombreux sont les collègues qui ne souhaitent pas la mise en place d'un échelon intermédiaire entre l'Inspection et eux-mêmes. L'envisager c'est méconnaître totalement l'attachement des professeurs à leur liberté pédagogique.

8 Présentation du Plan de Formation 2011 des personnels des services centraux.

Soyons positifs et considérons que les choses avancent puisque les personnels ont un Plan Formation présenté au CTP de l'AEFE. Le SNES demande un bilan chiffré des demandes reçues, acceptées, refusées, etc. L'AEFE s'engage à nous fournir ces informations. L'idée, au-delà de la transparence liée à ces données, est de faire jouer à plein ce plan de formation et de faire reposer celles-ci sur les besoins et demandes réels des personnels de toutes catégories. Nous mettons par ailleurs l'accent sur les formations de type MAEE. Sur les langues, elles sont trop restreintes, les personnels peuvent vouloir se former en langue dans le cadre d'une

préparation concours, par exemple. Sur les entretiens de formation, nous attirons l'attention sur les informations avancées dans le bilan et les entretiens qui ont ou non eu lieu sur place. L'AEFE répond que ce sont les chefs de service qui ont réalisé ces entretiens. A la question du SNES sur les accès ou non des formations, l'AEFE répond que ceci est géré par le secrétariat du SG. Le SNES reprend sur l'importance d'un équivalent 'cellule de formation' où il peut être intéressant de dresser des critères d'accès aux formations en termes d'opportunité, de nécessité, de fréquence etc. Pour nous, les personnels doivent être partie prenante de la formation car elle est une part nécessaire et intégrante de leur travail, et des possibilités de progression de carrière. Le budget alloué pour la formation au Siège s'élève à 100000€. Sur ce point, le SNES a interrogé l'Agence sur le pourcentage de la masse salariale, la réponse viendra

9 Questions diverses

Calendrier de recrutement des résidents

Parution des postes le 15 janvier 2011. CCPL du 10 au 18 mars

Renouvellement de détachement

Encore une fois le SNES est intervenu sur cette question essentielle. L'agence s'obstine et feint de ne pas comprendre la distinction que nous opérons entre le contrat et le détachement et les pressions qui s'exercent directement ou non localement dans les établissements.

Problème des visas au Togo.

L'obtention de visas de courtoisie est remise en cause. Les collègues n'acceptent pas cette position incohérente de devoir fonctionner avec des visas de tourisme, des cartes de séjours qui par ailleurs engendrent des frais supplémentaires non couverts. Aussi, les personnels ont massivement réagi. Un courrier a été adressé à la Directrice. Les personnels ont déclaré leurs postes comme susceptibles d'être vacants. Une journée « Lycée mort » est annoncée.

Le SNES a demandé quelle réponse l'Agence comptait apporter à l'interrogation des collègues. L'AEFE dit étudier cette question avec beaucoup d'attention et nous tiendra informés de son évolution. Nous venons d'apprendre que suite à notre intervention, la Directrice de l'Agence a adressé un courrier aux collègues, certes sans rien apporter de nouveau ...

Convention fiscale à Djibouti.

Le SNES revient sur ce problème de la fiscalité des personnels tenus de déclarer leurs impôts sur une base défavorable de calcul. L'AEFE, en contact avec le MAEE sur cette question, précise que l'ambassade souhaite renégocier tous les accords de défense à Djibouti. L'ambassadeur, par ailleurs à la tête d'une équipe totalement nouvelle, souhaite s'impliquer personnellement sur la question. Une mission du chef de secteur de l'AEFE sera par ailleurs conduite à Djibouti.

Groupe de travail sur les contrats locaux en Tunisie.

Le SNES engage un échange avec l'AEFE sur la question déjà soulevée au dernier CTP. Le problème du respect des grilles est soulevé avec entre autres la question des indices les plus bas, qui doivent selon nous être revalorisés. Les personnels doivent également avoir des perspectives de carrière suite à d'éventuels reclassements. La question de l'évaluation pose également problème comme nous l'avions déjà déclaré. L'AEFE répond que le reclassement est en train de se faire, par ailleurs sans aucune perte de salaire, et d'éventuelles indemnités compensatoires. Sur le thème de l'évaluation, l'AEFE annonce que la prochaine réunion du groupe de travail se tiendra exclusivement sur cette question.

Situation des recrutés locaux en Chine, Pékin.

Point déjà soulevé au précédent CTP. Le SNES demande à la direction de l'AEFE de répondre aux collègues et à leurs propositions. Une telle demande, par ailleurs unanime et dont des extraits sont lus en séance, nécessite une réponse. Elle présente par ailleurs un plan très détaillé et pensé, qui montre qu'un règlement de la situation serait très cadré. L'AEFE s'engage à revoir les arguments et à se rapprocher à nouveau du SNES/FSU. Nous insistons pour que la proposition soit acceptée en nous appuyant par ailleurs sur la mobilisation et les actions menées sur place.

Respect des règles de l'AEFE au LF de Madrid (recrutement local en EGD)

Le SNES intervient à nouveau sur le respect des textes concernant le recrutement local au Lycée Français de Madrid. Si l'on connaît les prérogatives du chef d'établissement et de l'AEFE en la matière, on connaît également le fonctionnement de la CCPLA. Il n'est pas acceptable qu'un classement voté à l'unanimité en CCPLA ne soit pas respecté en termes de recrutement des personnels. L'AEFE garantit une intervention et un rappel des textes en la matière.

Maroc : une question posée sur le règlement du contentieux retraites des personnels en contrat local qui depuis des années attendent une solution à leur problème c'est à dire au paiement par l'agence des cotisations dues (part patronale et part salariale) aux CARSSAT (ex : CRAM). Qu'en est-il de l'avancement de ce dossier qui traîne depuis tant d'années ?

Le secrétaire général répond que les dossiers sont en cours de traitement et qu'il espère dans un temps relativement court (quelques semaines, quelques mois?) régler ce contentieux. La prise en charge de la part salariale pourrait se faire par les établissements. Après avoir reçu de l'Agence une demande de paiement de la part salariale, chaque collègue concerné devrait faire un courrier auprès de la directrice de l'Agence pour demander une remise gracieuse.

Le responsable du secteur, évoque la mise en place d'un dialogue social au Maroc pour établir de nouveaux contrats locaux conformes au droit local et respectant les droits des personnels.

Le SNES rappelle que le « dialogue social » s'est interrompu avec les organisations syndicales depuis le 16 novembre à la demande de ces dernières qui n'ont pas réussi à faire figurer dans le texte proposé "la préservation des droits acquis". Le SNES rappelle que suite à ce retrait, les administrations reçoivent directement les collègues en contrat local catégorie par catégorie en leur présentant le projet. En conséquence le SNES rejette l'expression "dialogue social" pour évoquer le traitement de cette question. Le responsable de secteur répond que ce n'est pas les remontées qu'il a eues. Le représentant du SNES Maroc répond que c'est pourtant bien ce qui se passe sur le terrain et qu'il y a donc contournement du rôle des organisations syndicales ; on ne peut donc pas parler de "dialogue social". Le responsable de secteur va demander des précisions au SCAC. Il évoque ensuite le cas de la Tunisie où une démarche identique est menée pour refondre les nouveaux contrats locaux afin de les rendre conformes au droit local.

Serbie et Pologne :

En ce qui concerne la Pologne où le SNES a constaté qu'il n'y avait pas de contrat pour les résidents à recrutement différé, l'Agence nous répond qu'ils ont pris contact avec l'établissement et que selon eux, il n'y a aucun problème !! A suivre. En Serbie, pour les personnels sans contrat, il existe une démarche complexe et longue que le lycée a prise en charge. Ces contrats sont contestés par les serbes qui disent qu'ils sont incomplets et l'Agence exige le respect de ses règles de fonctionnement.

Pour ce qui concerne le climat de suspicion et de division qui règne dans l'établissement, les services de l'Agence ont pris contact avec le Proviseur et lui ont demandé de les informer régulièrement.

Slovénie :

Le SNES interroge l'agence au sujet d'une collègue contrainte de devenir travailleur indépendant pour conserver son emploi. L'agence répond dans les termes suivants : Dans la dernière note de service de la Directrice concernant les recrutés locaux, les 2 circulaires de 2001 de l'agence à ce sujet ont été reprises. Tout personnel doit bénéficier d'un contrat local par conséquent l'agence ne souscrit pas à cette situation et prendra l'attache du chef d'établissement.

Canada - Toronto

Le SNES interroge sur le fonctionnement des instances à Toronto. L'agence répond qu'il n'existe pas de CE mais que l'établissement respecte un CA qui réunit enseignants et parents avec voix délibérative alors que le Chef d'établissement n'a qu'une voix consultative. Le problème est que les élèves ne sont pas représentés. Ce CA se réunit 7 à 8 fois par an. Il existe aussi un conseil pédagogique avec voix consultative auprès du CA. L'article 9 de la Convention prévoit par ailleurs que l'établissement se conforme à la circulaire relative au fonctionnement des établissements.

Point sur Rio de Janeiro

D'abord l'agence nous affirme que le Brésil est une priorité. Aucune décision de déconventionnement n'est arrêtée pour le moment et ne le sera avant la rentrée 2012. Le président de l'association de gestion a proposé une évolution en concertation régulière avec l'agence. La Directrice a demandé que l'évolution du statut ne se fasse pas sur le dos des personnels. Les ex résidents devenus détachés directs auraient 30% de plus en rémunération et des avantages en nature. Reste que l'agence rappelle tout de même que si l'une des deux parties veut rompre la convention, elle ne peut s'y opposer.

Bolivie, La Paz, lycée Alcide d'Orbigny :

Le SNES demande à l'Agence quelle réponse elle apporte à la grève du 2 décembre, jour du CTP contre le licenciement de 5 personnels locaux dans l'établissement âgés de 60 ans qui se voyaient obligés de prendre leur retraite à la dernière minute alors que la loi locale indique que l'âge limite de départ en retraite est de 65 ans. La procédure et les délais n'étant pas respectés. L'Agence estime qu'il s'agit d'une décision de ne pas renouveler et que l'employeur en a le droit. Nous savons aujourd'hui que cette grève a été très suivie par toutes les catégories de personnels (service, administratif, enseignants). Les locaux n'ont pas hésité à faire grève bien que cette grève soit considérée comme illégale. Il faut savoir qu'en Bolivie une médiation avec le ministère est un préliminaire à la grève. Les collègues sont passés outre et la forte mobilisation des personnels locaux a permis d'éviter les représailles de l'administration. L'administration n'a d'ailleurs pas demandé au ministère de déclarer la grève comme illégale. Les collègues recrutés locaux concernés ont obtenu des indemnités de départ qui les satisfont plus que le maintien auprès d'une administration qui les méprise. Nous reviendrons d'ailleurs sur les relations difficiles entre la Direction de cet établissement et les personnels dont elle a la responsabilité.

4. Commission nationale des bourses

Compte rendu commission nationale des bourses (CNB) : Où l'on constate que tout le monde n'est pas à la même enseigne.

Le SNES était présent et actif pendant les deux jours de cette CNB le 15 et 16 décembre.

D'abord la Directrice nous a fait part d'un certain nombre de chiffres qui révèlent des augmentations pour le rythme nord du nombre de boursiers (+6.6%), du montant des dites bourses (+ 19.4%) du coût moyen par boursier (+ 12%) et de la moyenne des frais de scolarité (+ 15.1%).

Pour le rythme sud, les données sont différentes : si le nombre de boursiers continue d'augmenter, en revanche le montant des bourses baisse ainsi que le coût moyen par boursier mais on constate et c'est plutôt une bonne nouvelle que les frais de scolarité enregistrent une baisse globale.

Dans tous les cas, l'augmentation du nombre de boursiers démontre s'il en était besoin que la situation globale des français de l'étranger ne s'améliore pas bien au contraire.

Le SNES a cherché pendant ces deux journées à défendre la situation des personnels qu'il a charge de représenter. Or les mesures dites de régulation mise en place autoritairement par l'agence l'année dernière ont contribué très largement à dégrader la situation des personnels résidents déjà soumis à rude épreuve par l'insuffisance de leur ISVL. Souvenez vous l'année dernière, l'agence décidait contre notre avis de considérer que l'avantage familial n'était plus un élément de rémunération mais une aide à la scolarité. Nous avons dénoncé tout de suite cette erreur sur la nature de ce qui est en définitive un élément de traitement destiné à se substituer à une prestation familiale du type du supplément familial de traitement (SFT) L'agence cependant n'a rien voulu entendre et a poursuivi la mise en place de cette mesure désapprouvée y compris par l'AFE et la FAPEE.

Aujourd'hui, outre le fait que cette mesure contre les fonctionnaires dictée par Bercy ne représente qu'une économie somme toute très relative de 355000 euros, elle a conduit un certain nombre de collègues à retirer leurs enfants d'établissements français dont ils ne pouvaient pas régler les frais de scolarité. Il est déplorable pour l'image et le rayonnement de la France à l'étranger que des collègues qui participent pleinement à cette mission soient poussés à de telles extrémités.

Tout au long de cette commission le SNES s'est attaché à défendre les cas individuels qui nous ont été signalés et l'agence a accepté d'en revoir un certain nombre. Nous invitons les sections à poursuivre ce travail de suivi qui nous permet d'être efficace et précis dans nos argumentaires auprès de l'agence.

Enfin l'agence nous a livré quelques informations intéressantes à plus d'un titre.

D'abord un amendement a été introduit dans la loi de finances qui recommande le maintien du moratoire sur la prise en charge qui ne couvre que les classes de lycée. Il introduit par ailleurs un plafond de la PEC (prise en charge) par établissement qui sera fixé par décret. Ces mesures indispensables selon les parlementaires pour limiter les effets budgétaires de la PC n'entraînent de la part du SNES aucun commentaire particulier si ce n'est d'une part que lorsqu'il s'agit de la PEC, les décrets sortent à une vitesse accélérée et d'autre part qu'il faut mettre en parallèle avec la dégradation des rémunérations au sens large des résidents. En effet alors que l'administration essaye de limiter les dégâts d'une mesure de PEC que le SNES avait dénoncée dès le départ comme fondamentalement inéquitable, contrairement à la définition des frais scolaires par la prise en charge, l'avantage familial continue de ne pas prendre en compte tous les droits tels que les inscriptions aux examens et les droits de première inscription. Si on ajoute le fait que les frais de scolarité augmentent régulièrement dans beaucoup d'établissements sans mise à jour de l'avantage familial, on se rend compte à quel point les différences se creusent entre les fonctionnaires et les autres. Ce qui est soi disant une aide à la scolarité selon l'agence d'une part n'en est pas vraiment une et d'autre part conduit à la privation du soutien indispensable aux fonctionnaires résidents que sont les bourses.

Si cette décision unilatérale par l'AEFE de prendre en compte l'avantage familial comme une aide à la scolarité a été si violemment ressentie par les personnels c'est qu'elle traduit une dégradation supplémentaire de leur situation économique qui pénalise les personnels. C'est pourquoi le SNES revendique l'augmentation de l'avantage familial sur la base d'un forfait augmenté du SFT moyen et de l'ISVL.

5. Compte rendu de la CCP Mission laïque française

Le 30 novembre 2010 s'est tenue, au siège de la MLF à Paris, une CCP (commission consultative paritaire) relative aux prolongations de missions des personnels exerçant en écoles d'entreprises.

Le SNES a déploré l'absence de documents préparatoires concernant cette commission.

Pour rappel, les contrats en écoles d'entreprises sont de trois fois un an tacitement renouvelables ; les personnels ont ensuite la possibilité de demander la prolongation de leur mission chaque année dans la limite de trois ans supplémentaires.

Le SNES, qui a, par ailleurs, rappelé l'absence totale de transparence sur ce recrutement, s'est prononcé pour la prolongation de mission des personnels dont la durée totale de mission n'excédait pas 6 ans. Cependant se pose le problème du cumul des missions dans ce réseau d'écoles (aucune durée limite, actuellement).

La MLF, qui serait favorable à une limitation des missions (deux missions de 5 ou 6 ans au maximum) rencontrera les DRH desdites écoles.

En marge de ces prolongations de missions, le SNES a abordé un certain nombre de sujets relatifs à la gestion des personnels et au fonctionnement du réseau.

Réintégration conditionnelle

Sur proposition du SNES, la MLF s'est alignée sur l'AEFE concernant la nouvelle possibilité de réintégration conditionnelle. Ainsi les détachés à la MLF ont la possibilité de participer au mouvement inter académique de façon conditionnelle. S'ils formulent des vœux dans lesquels n'apparaît pas leur académie d'origine, ils conservent leur poste à la MLF s'ils n'obtiennent pas satisfaction. (Voir HDF info 5)

Une note de service a été envoyée aux chefs d'établissement avant le 7 décembre, date de clôture du mouvement inter académique.

Réseau OSUI et frais de scolarité

Le directeur de la MLF a confirmé la gratuité des frais de scolarité pour les enfants des recrutés locaux du réseau OSUI.

Cette avancée significative a été défendue par les représentants locaux du personnel et soutenue par nos représentants syndicaux lors de la CCPL du 24 novembre dernier à Casablanca.

Droit syndical et réseau OSUI

Le SNES revendique depuis plus d'un an le droit des représentants syndicaux à pouvoir bénéficier d'une décharge syndicale annuelle comme c'est le cas à l'AEFE. Face à la frilosité de la MLF sur ce dossier qui n'avance guère, le SNES a proposé, que, dans un premier temps, les représentants syndicaux puissent au moins bénéficier de 5 demi-journées à l'année afin de pouvoir rencontrer les personnels des écoles éloignées de Casablanca notamment.

La MLF a répondu qu'elle étudierait avec attention cette possibilité. Affaire à suivre !

Réseau MLF au Liban

Le SNES a interpellé la MLF sur l'absence de documents préparatoires, relatifs au budget, transmis aux représentants des personnels lors des CE de ces établissements conventionnés AEFE mais gérés par la MLF. La MLF prétextant qu'une « coquille » s'est glissée dans le protocole d'entente la liant à l'AEFE, refuse que les chefs d'établissement transmettent leur budget directement à l'AEFE et ainsi donc également aux représentants des personnels.

Le SNES ne peut se satisfaire d'une telle réponse. L'accès aux budgets et comptes financiers où figurent certaines lignes budgétaires d'importance (crédits pédagogiques, salaires des recrutés locaux...) est un droit qui ne saurait être remis en question.

Pressions sur les personnels du lycée français d'Alep en Syrie

Le SNES est intervenu afin de dénoncer l'ambiance délétère qui règne au sein de cet établissement où certains personnels détachés ont été « forcés » de se présenter en tant que représentants des personnels au Conseil d'Établissement, le chef d'établissement les menaçant d'une réintégration plus rapide que prévue s'ils n'obtempéraient pas.

Le SNES ne peut tolérer de tels comportements qualifiés de « maladroites » par la direction de MLF qui interviendra cependant auprès du chef d'établissement.

6. CAPN d'avancement d'échelon des certifiés

La CAPN relative à l'avancement d'échelon des certifiés de la 29^{ème} base s'est déroulée le 16/12/2010. Les avancements d'échelon pour les « détachés hors de France 60-40 » sont effectués au rythme le plus favorable (choix ou grand choix). Les avancements d'échelon pour les « détachés notés sur 100 » ainsi que pour les certifiés 60-40 mis à disposition de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sont effectués selon la règle suivante :

- 30% des promouvables au grand choix sont promus
- 5/7^{ème} des promouvables au choix sont promus.

Les avancements d'échelon au sein de la hors classe sont effectués à un rythme unique (dit « d'ancienneté ») pour l'échelon immédiatement supérieur. **Voir annexe pour les barres**

7. Le SNES sur le terrain : Allemagne, Mayotte, Nairobi

AG SNES Allemagne

Le SNES hors de France a participé à l'AG SNES Allemagne à Francfort les 09 et 10 décembre. Au-delà du responsable SNES Allemagne et du trésorier pays, étaient représentées les sections de Berlin, Munich, Fribourg, et Francfort, section organisatrice en charge de l'accueil de l'AG et dont plusieurs collègues ont assisté à tout ou partie de ces deux journées.

Parmi les problèmes sur place évoqués par les sections, Munich a longtemps développé le projet de rapprochement du FG et du Collège Voltaire. Ce point inquiète de nombreux collègues et les versions données

ne sont pas aussi positives que celle avancée par l'AEFE. Certes, la question des bâtiments du FG est un problème mais d'autres aspects sont aussi en jeu tels que la gratuité ou non de scolarité selon les familles et les inscriptions, dans le futur montage. Les différents statuts des personnels sont une autre question : au collège Voltaire, de nombreux collègues sont en contrat local. Dans l'ensemble de l'Allemagne, les grilles de salaires doivent d'ailleurs être réévaluées et éventuellement harmonisées. Le SNES veillera à ce que cette harmonisation n'ait évidemment pas lieu au détriment des collègues, mais au contraire pourra permettre une revalorisation des salaires, une prise en compte de l'ancienneté, pour les TNR, par exemple et une cohérence par rapport aux indices. La question des grilles a d'ailleurs été évoquée de manière plus générale. Une réunion sur la question a été tenue au SCAC en présence des chefs d'établissements. Le SNES Allemagne devra évidemment être intégré à l'intégralité de ces discussions. Il n'est pas pensable de vouloir réviser les conditions de rémunérations des personnels sans intégrer leurs représentants et nous y veillerons.

La question de l'action syndicale a été évoquée à travers le bilan des différentes mobilisations et la situation actuelle des collègues. L'importance a été rappelée du travail auprès des collègues, de la diffusion de l'information (individuelle, heure d'information syndicale, relais au travers des différentes disciplines), autant d'aspects qui visent à la prise de conscience de la part de l'ensemble des personnels des difficultés actuelles, et de l'importance de l'action syndicale, donc collective.

L'application de la réforme des lycées et ses conséquences ont été abordées. Les mises en place, en Allemagne comme dans d'autres pays, sont variables. C'est d'ailleurs un des reproches de fond que fait le SNES/FSU sur la question. Rappelons par ailleurs que le conseil d'établissement reste le nœud central des centres scolaires. Les règles et les attributions y sont claires et doivent s'appliquer. Les conséquences sur les postes et les effets de la réforme ne sont pas encore directement identifiables en Allemagne. Toutefois, dans le cadre plus général de la carte des emplois, il faut noter que certaines demandes, y compris unanimes des CE, n'ont pas été suivies par l'AEFE au dernier CTP. Des résidentialisations ont été demandées mais non accordées. Le SNES/FSU reviendra bien sûr sur ces demandes, localement ou au CTP central.

Une présentation a été faite de la question des bourses des résidents par un membre de la section de Munich. Les cas donnés illustrent tout à fait les conséquences des mesures prises par l'AEFE et dénoncées par le SNES en ce qu'elles pénalisent lourdement certaines familles, les poussant parfois à sortir leurs enfants du réseau français.

De nombreux points généraux ont également été développés, liés aux effets néfastes de la réforme des retraites. Des présentations ont également été abordées des récentes questions traitées en CA de l'AEFE et au CTP. Ces points permettent toujours de mettre en perspective le travail de terrain dont ils sont à la fois le point de départ et d'arrivée. Des lignes d'actions sont donc tracées qui doivent permettre aux personnels en Allemagne de travailler à la mobilisation et à l'avancée des dossiers. Il a également été question de l'ISVL (montant, évolution en Allemagne) et de différents points relatifs à l'avantage familial.

En marge de l'AG, une délégation SNES a été reçue par le chef d'établissement du Lycée de Francfort. Après un début houleux, des questions intéressantes ont été évoquées, en particulier sur l'encadrement, le fonctionnement de l'établissement ou le volet des personnels en recrutement local.

En conclusion, deux jours riches d'informations et d'échange et pendant lesquels l'enthousiasme des collègues présent n'a pas fait défaut, bien au contraire. Un regret toutefois : le fait que la neige qui, bien que n'ayant pas gêné la tenue de l'AG, nous ait privé de la présence attendue de notre représentant de Hamburg.

- **A Mayotte**

Deux responsables du secteur Hors de France se sont rendus à Mayotte pour l'organisation d'un stage de formation syndicale et pour des rencontres avec les collègues.

Le stage qui s'est déroulé à Mamoudzou dans l'enceinte du Conseil général a réuni une soixantaine de collègues des S1 de plusieurs établissements de Mayotte. Au cours de cette formation les divers aspects du fonctionnement du SNES par rapport aux syndiqués de Mayotte ont été examinés. Les problèmes les plus fréquents ont été étudiés. Ils ont fait l'objet d'une réflexion collective et d'un véritable plan d'action pour le territoire en phase de départementalisation.

L'accent a été mis sur la nécessaire adhésion des collègues de Mayotte au SNES afin de constituer une force incontournable face aux autorités de l'Etat à Mayotte. Ce rapport de force est plus que jamais nécessaire dans

cette période d'autoritarisme renforcé de nombreux chefs d'établissements, d'inspectrices voire du vice rectorat et de la préfecture.

Une délégation SNES National et SNES Mayotte a été reçue par le directeur de cabinet du Vice Recteur, en son absence. Suite au défaut de réponse satisfaisante sur nos problèmes, l'action syndicale va s'amplifier à la rentrée de janvier.

Compte rendu de la rencontre avec le directeur de cabinet du vice recteur et le contrôleur de gestion le 8 décembre 2010

Non renouvellement de séjour

Le SNES Mayotte a été informé de l'avis défavorable donné par le chef d'établissement du lycée de Sada au renouvellement de séjour d'un collègue qui par ailleurs est représentant syndical dans cet établissement. Le bureau du SNES Mayotte n'a pas pu obtenir du chef d'établissement les raisons de cet avis défavorable. La rencontre au vice rectorat n'a pas permis d'avancer sur cette question. Le directeur de cabinet a prétendu que l'administration n'avait pas à motiver les avis car il s'agit d'un document interne.

Le SNES dénonce cette nouvelle manifestation de l'arbitraire à Mayotte. Il exige que l'administration justifie son avis et que le collègue puisse se défendre y compris au travers d'une instance paritaire.

Le SNES a appelé tous les personnels de Mayotte à la grève le lundi 13 décembre pour mettre fin à l'arbitraire sous toutes ses formes.

Congé administratif

Dans la circulaire voyages, le vice rectorat veut faire partir la majorité des collègues entre le 7 et le 14 juillet au lieu de « au plus tard le 31 juillet » dans la circulaire de l'année dernière. L'administration veut faire des économies en groupant le plus possible les départs et prétend vouloir limiter les absences à la rentrée en métropole. La circulaire prévoit aussi une procédure informatique et des rendez-vous pour les dossiers qui posent des problèmes de téléchargement et qui mettront les collègues seuls devant les volontés de l'administration. Tous les billets devraient être pris fin janvier. Elle précise que toute modification de vol sera à la charge des intéressés !

Le vice rectorat a écouté le SNES mais ne donne aucune réponse sur un retour à la situation de l'année dernière malgré la menace de grève décidée par les participants au stage syndical des 6 et 7 décembre.

Le SNES va mettre sa menace à exécution. Il appelle les S1 à organiser une heure d'info syndicale la semaine de la rentrée de janvier (dépôt de l'information au chef d'établissement avant les congés) et appelle les collègues à la grève le 20 janvier 2011.

Problèmes d'inspection

Le SNES dénonce le comportement de certaines inspectrices : délais d'information des inspections insuffisants, interventions intempestives pendant le cours, interruptions du cours et propos humiliants en présence des élèves, propos blessant en réunion pédagogique, pressions sur les notes du brevet et du baccalauréat avec interdiction de quitter la salle.

Le SNES a demandé au vice rectorat que ces agissements répétés cessent, que les personnels soient traités humainement et que la liberté pédagogique soit respectée.

• A Nairobi

Roger Ferrari de passage à Nairobi a pu rencontrer le responsable SNES local, celui du SNEP et ensuite le responsable du SCAC.

Au menu les inquiétudes des collègues sur leur situation suite aux problèmes de gestion financière de l'établissement.

Une rumeur de déconventionnement circule. Le SCAC dément mais les personnels résidents et expatriés restent vigilants.

BAREME DU DERNIER PROMU 2010-2011

(note globale, date d'entrée dans le corps du dernier promu, année de naissance)

	Echelon	5	6	7	8	9	10	11
Groupe 1 (60/40)	Grand Choix	76 01/09/2007 27/08/1983	79 01/09/2004 24/08/1976	81 01/09/2002 31/12/1972	83,5 01/09/1999 20/07/1973	86 01/09/1999 23/05/1959	87 01/09/1992 07/08/1969	89 01/09/2003 05/01/1949
	Choix		75,5 01/09/2004 30/05/1980	78 01/09/1991 29/01/1975	80,2 01/09/1997 04/06/1973	82 01/09/1997 07/03/1962	83,8 01/09/1996 05/04/1955	85 01/09/1993 02/01/1961
Groupe 2 (100)	Grand Choix	100 01/09/2006 27/08/1983	96 01/09/2004 16/05/1978	97 01/09/2001 11/08/1973	98,75 01/09/198 16/12/1975	100 01/09/1998 05/10/1966	100 01/09/1993 02/03/1968	100 01/09/1991 24/05/1966
	Choix		90,5 01/09/2004 22/10/1981	97 01/09/1998 21/08/1963	97 01/09/2001 28/11/1967	96 01/09/1994 26/06/1967	99 01/09/1994 06/12/1960	99,95 06/09/1982 09/02/1960

Le gouvernement poursuit sa politique de pénurie budgétaire en supprimant encore des milliers d'emplois tandis que la crise détériore notre pouvoir d'achat.

Plus que jamais les services publics, et l'Education nationale en particulier, sont en danger.

Pour que l'Education Nationale redevienne une priorité,

Il faut renforcer notre outil de défense collective, le syndicat.

SYNDIQUEZ-VOUS,

FAITES ADHERER au SNES.

C'est la voie de l'efficacité **pour vous et pour tous.**

Si vous n'avez pas encore rejoint le S.n.e.s. ou si vous n'êtes pas à jour de cotisation en 2010-2011, pensez-y rapidement !

Sur le site hors de France, page d'accueil, colonne de gauche « [adhérer au SNES](#) »

CARTE DES EMPLOIS AEFE

Les observations des sections ont été retirées car elles constituaient un outil de travail qui peut être consultable sur demande. Nous avons utilisé ces observations pour intervenir auprès de l'Agence. Les réponses de celles-ci figurent dans le compte rendu du CTP secteur par secteur.

PHASE 1 DE 2011-2012 ECRIT EN TOUTES LETTRES.

PHASE 2 IDEM

PHASE 5 DE 2010 2011 IDEM

SECTEUR AFRIQUE SUBSAHARIENNE

2010-2011- 2012	FERMETURES		OUVERTURES		OBSERVATIONS ET REVENDEICATIONS SNES SUITE AUX COMMUNICATIONS DES SECTIONS LOCALES ET AUX DELIBERATIONS ET VOTES DES CE.				
	EXPATRIES	RESIDENTS	EXPATRIES	RESIDENTS					
	2d degré	2d degré	2d degré	2d degré					
BURKINA FASO									
Ouagadougou- lycée Saint Exupéry									
Ec française. Bobo Dioulasso				1 SVT (PHASE 2 2011 2012)					
CONGO									
Brazzaville- lycée St Ex				1 MATH (PHASE 2 2011 2012)					
Pointe noire - lycée Charlemagne				1 SC PHYS (PHASE 2 2011 2012)					
GABON									
Libreville –lyc Blaise Pascal	1 CERT LET MOD FFCE (PHASE 2 2011 2012)		1 CPE FFCE (PHASE 2 2011 2012)						
GHANA Accra- ec française				1 EPS (PHASE 2 2011 2012)					

	FERMETURES		OUVERTURES						
GUINEE Conakry- lyc camus		1 allmd (phase 5 / 2010 2011)							
NIGER Niamey- lycée		1 math (phase 5 / 2010 2011)							
NIGERIA Lagos – lycée Louis Pasteur		1 angl (phase 5 / 2010 2011) 1 esp (phase 5 / 2010 2011)							
Abuja-Ecole fr M pagnol									
REP DEMOCRATIQUE DU CONGO									
Kinshasa			1 cert espagnol (ph 1 2011 2012)						
SENEGAL Dakar –lyc Jean Mermoz									
Dakar –I J A	1 cert sc phy (ph 1 2011 2012)			1 sc phy (ph 1 2011 2012)					
TCHAD N'Djaména – lyc Montaigne		1 philo (phase 5 / 2010 2011)	1 CERT PHILO (PHASE 2 2011 2012)						

PHASE 1 DE 2011-2012 EN TOUTES LETTRES

PHASE 2 DE 2011-2012 IDEM

PHASE 5 DE 2010 2011 IDEM

SECTEUR AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE								
2010-2011-2012	FERMETURES		OUVERTURES		OBSERVATIONS ET REVENDEICATIONS SNES SUITE AUX COMMUNICATIONS DES SECTIONS LOCALES ET AUX DELIBERATIONS ET VOTES DES CE.			
	EXPATRIES	RESIDENTS	EXPATRIES	RESIDENTS				
	2d degré	2d degré	2d degré	2d degré				
AFRIQUE DU SUD								
Johannesburg-lyc Jules Verne			1 CERT ANGL CONS PEDA (PHASE 2 2011 2012)					
BRESIL								
Brasilia-lyc Mitterrand								
R D J -lyc Molière	1 cert philo (phase 1 de 2011-2012)			1 res philo (phase 1de 2011-2012)				
CANADA								
Calgary-lycée pasteur								
Ottawa-lycée paul Claudel				1 SVT (PHASE 2 2011 2012) 1 SC PHYS (PHASE 2 2011 2012)				
Toronto – lycée français				1 HIST GEO (PHASE 2 2011 2012)				
Montréal- Clg Marie de Fr	1 cert hist- géo (phase 1de 2011- 2012)			1 hist- géo(phase 1de 2011- 2012)				
Montréal clg Stanislas	1 EPD PROV (PHASE 2 2011 2012)							

CHILI									
Concepción- lyc CDG				1 MATH SC PHYS (PHASE 2 2011 2012)					
Osomo-lyc CI Gay									
Santiago-lyc St Ex				1 HIST GEO (PHASE 2 2011 2012) 1 MATH (PHASE 2 2011 2012)					
Valparaiso				1 MATH (PHASE 2 2011 2012)					
COLOMBIE									
Bogotá-lyc Louis Pasteur									
Calí-lyc Paul Valéry				1 ANGL (PHASE 2 2011 2012)					
COSTA RICA									
San José-lyc franco-costaricien		1 LET ESP FFCE (PHASE 2 2011 2012)							
HAITI									
Port aux Princes-lyc Alex Dumas		1 ANGL (PHASE 2 2011 2012)	1 CERT ANGL (PHASE 2 2011 2012)						
KENYA									
Nairobi-lyc Diderot		1 sc phys (phase 5 / 2010 2011)	1 gest comptable (phase 1de 2011-2012)						
TANZANIE									
Dar-es-salam-ec Arth Rimbaud				1 MATH (PHASE 2 2011 2012)					

URUGUAY									
Montevideo-lyc J Supervielle	1 cert philo (phase 1de 2011-2012)			1 MATH (PHASE 2 2011 2012)					

PHASE 1 DE 2011-2012 EN TOUTES LETTRES

PHASE 2 DE 2011-2012 IDEM

PHASE 5 DE 2010 2011 IDEM

SECTEUR ASIE –OCEAN INDIEN-OCEANIE

2010-2011-2012	FERMETURES		OUVERTURES		OBSERVATIONS ET REVENDEICATIONS SNES SUITE AUX COMMUNICATIONS DES SECTIONS LOCALES ET AUX DELIBERATIONS ET VOTES DES CE.				
	EXPATRIES	RESIDENTS	EXPATRIES	RESIDENT					
	2d degré	2d degré	2d degré	2d degré					
ARABIE SAOUDITE									
Riyad, lyc international		1 LET MOD (PHASE 2 2011 2012) 1 PHILO (PHASE 2 2011 2012) 1 ANGL (PHASE 2 2011 2012)	1 cert philo (ph 1 2011 2012)						
CHINE									
Pekin, lyc français	1 agr math CPGE (phase 5 / 2010 2011) 1 agr sc phys CPGE (phase 5 / 2010 2011) 1 cert math (ph 1 2011 2012)	1 adm (ph 1 de 2011 2012)	1 gest cpt (ph 1 de 2011 2012)	1 math (ph 1 de 2011 2012)					
Shanghai,ec française			1 cert math cons peda 2nd deg (ph 1 2011 2012)						

	FERMETURES	OUVERTURES						
COREE DU SUD								
Séoul, ec française	1 cert math (ph 1 2011 2012) 1 CPE FFCE (PHASE 2 2011 2012)		1 EPD PROV (PHASE 2 2011 2012)	1 math (ph 1 de 2011 2012)				
EMIRATS ARABES UNIS								
Abou Dhabi, lyc Massignon	1 cert arab (ph 1 2011 2012)		1 cert angl cons péda 2nd deg (ph 1 2011 2012)	1 SC PHYS (PHASE 2 2011 2012) 1 arabe (ph 1 2011 2012)				
JAPON								
Tokyo, lyc franco-japonais	1 cert angl (ph 1 2011 2012)							
LIBAN								
Nahr Ibrahim - Lycée Al Maasyra	1ADMA GEST COMPT (PHASE 2 2011 2012)			1 ADMA GEST COMPT (PHASE 2 2011 2012)				
Beyrouth - Lycée Abdel Kader								
Beyrouth - Lycée Verdun				1 ADMA GEST COMPT (PHASE 2 2011 2012)				
MALAISIE								
Kuala-lumpur, ec française	1 CPE FFA (ph 1 2011 2012)		1 PROV (ph 1 2011 2012)					

SINGAPOUR									
Singapour, lyc français				1 CHINOIS (PHASE 2 2011 2012)					
VIETNAM									
Ho Chi Minh Ville, ec Colette				1 LET (PHASE 2 2011 2012)					

PHASE 1 DE 2011-2012 EN TOUTES LETTRES
PHASE 2 DE 2011-2012 IDEM
PHASE 5 DE 2010-2011 IDEM

SECTEUR EUROPE

2010 – 2011--2012	FERMETURES		OUVERTURES		OBSERVATIONS ET REVENDICATIONS SNES SUITE AUX COMMUNICATIONS DES SECTIONS LOCALES ET AUX DELIBERATIONS ET VOTES DES CE.				
	EXPATRIES	RESIDENT	EXPATRIES	RESIDENTS					
	2d degré	2d degré	2d degré	2d degré					
ALLEMAGNE									
Berlin-lyc français	1 ADM GEST CPTBLE (PHASE 2 2011 2012)								
Berlin-clg Voltaire				1 ADM GEST CPTBLE (PHASE 2 2011 2012)					
Francfort-lyc français		1CPE (phase 5 / 2010 2011)							
AUTRICHE									
Vienne-lyc français	1 cert let cla (ph 1 2011 2012) 1 cert angl (ph 1 2011 2012) 1 CERT PHILO (PHASE 2 2011 2012)		1 AGR PHILO CONS PEDA 2 DEG (PHASE 2 2011 2012)	1 let cla (ph 1 2011 2012) 1 angl (ph 1 2011 2012)					

BELGIQUE									
Anvers-lyc français		1 ANGL (PHASE 2 2011 2012)							
Bruxelles-lyc Jean Monnet		1 let mod(phase 5 / 2010 2011)							
BULGARIE									
Sofia – Ec Victor Hugo	1 cert angl (ph 1 2011 2012)		1 agr angl cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)	1 SVT (ph 1 2011 2012)					
DANEMARK									
Copenhague-lyc Prins Henrik	1 cert SVT (ph 1 2011 2012)		1 agr sc phys cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)	1 SVT (ph 1 2011 2012)					
ESPAGNE									
Barcelone-lyc français	1 agr angl (ph 1 2011 2012)		1 cert angl cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)		CE.15.11.10 RAS Conservation du poste d'expatrié en anglais				
Bilbao-clg français		1 esp (phase 5 / 2010 2011)							
Madrid-lyc français	1 CERT MATH (PHASE 2 2011 2012)			1 MATH (PHASE 2 2011 2012)					
GRECE									
Athènes-LFH	1 agr hist géo (ph 1 2011 2012)		1 cert hist géo cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)						

HONGRIE									
Budapest-lyc français		1 let mod (phase 5 / 2010 2011)							
PORTUGAL									
Lisbonne-lyc Charles Lepierre		1 agr math (ph 1 2011 2012)		1 cert math cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)					
Porto-ec Marius-Latour				1 LET MOD (PHASE 2 2011 2012) 1 HIST GEO (PHASE 2 2011 2012)					
REPUBLIQUE TCHEQUE									
Prague-lyc français		1 cert math (ph 1 2011 2012)		1 agr math cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)					
ROYAUME UNI									
Londres-lyc CDG		1 agr philo (ph 1 2011 2012)		1 RA TECH (phase 5 / 2010 2011)		1 philo (ph 1 2011 2012)			
TURQUIE									
Istanbul-lyc Pierre Loti		1 cert math (ph 1 2011 2012)		1 agr math cons péda 2 nd deg (ph 1 2011 2012)					

PHASE 1 DE 2011-2012 ECRIT EN TOUTES LETTRES.

PHASE 2 IDEM

PHASE 5 DE 2010 2011 IDEM

SECTEUR MAGHREB-MADAGASCAR

2010-2011- 2012	FERMETURES		OUVERTURES		OSERVATIONS ET REVENDICTIONS SNES SUITE AUX COMMUNICATIONS DES SECTIONS LOCALES ET AUX DELIBERATIONS ET VOTES DES CE.				
	EXPATRIES	RESIDENTS	EXPATRIES	RESIDENTS					
	2d degré	2d degré	2d degré	2d degré					
ALGERIE									
Alger - Lycée international	<i>1 AGR MATH (PHASE 2 2011 2012) 1 AGR PHILO (PHASE 2 2011 2012)</i>		1 CERT PHILO (PHASE 2 2011 2012) 1 CERT MATH (PHASE 2 2011 2012) 1 CERT ARABE (PHASE 2 2011 2012) 1 cert let cla (ph 1 2011 2012)						
MADAGASCAR									
Antsirabe, clg J Verne				<i>1 ANGL (PHASE 2 2011 2012)</i>					
Tuléar, Clg de Flacourt		<i>1 ANGL (PHASE 2 2011 2012)</i>							

MAROC									
Casablanca - Lycée Lyautey		1 agr CPGE sc et tech indus (phase 5 / 2010 2011) 1 SC PHYS AGR CPGE (PHASE 2 2011 2012)							
Fès - Collège La Fontaine		1 DOC (PHASE 2 2011 2012)							
Rabat - Collège St Exupéry		1 math (phase 5 / 2010 2011)							
Rabat - Lycée Descartes		1 ANGL (PHASE 2 2011 2012) 1 EPS (PHASE 2 2011 2012)		1 EPS (phase 5 / 2010 2011)					
Tanger - Lycée Régnauld	1 cert hist géo (ph 1 2011 2012)			1 hist géo (ph 1 2011 2012)					
TUNISIE									
La Marsa - Lycée Gustave F	1 CERT ARABE (PHASE 2 2011 2012)			1 ARABE (PHASE 2/ 2011 2012) 1 ADMA GEST (PHASE 2 /2011 2012)					
Tunis - Lyc PMF	1 cert SES (ph 1 /2011 2012)	1 ADMA (PHASE 2 /2011 2012)		1 SES (ph 1 2011 2012)					